

Une évaluation externe confirme le haut niveau de professionnalisme d’Inserm Transfert dans la valorisation de la recherche et le transfert de technologie

**Haut niveau d’expertise,
Pertinence du modèle économique, bonne gestion de la propriété intellectuelle et qualité dans le suivi de la création d’entreprise :
voici les principaux points forts mis en avant par le comité d’experts indépendants, qui a procédé à une évaluation complète des différentes activités d’Inserm Transfert**

Paris, le 15 décembre 2020 – L’Inserm, l’Institut national de la santé et de la recherche médicale et Inserm Transfert, sa filiale privée, spécialisée dans le transfert de technologies en santé humaine et en charge de la valorisation des innovations de l’Inserm, annoncent aujourd’hui les résultats de l’évaluation d’Inserm Transfert par un comité externe d’experts indépendants. Très positive, cette évaluation place Inserm Transfert à un haut niveau de professionnalisme dans sa mission de valorisation de la recherche publique. Elle met en avant 3 des principaux points forts d’Inserm Transfert et de son positionnement dans l’écosystème français : la pertinence du modèle économique fondé sur une complémentarité des activités de valorisation et de transfert de technologie, une gestion d’excellence de la propriété intellectuelle selon les standards internationaux les plus exigeants, et la pertinence de la politique de création d’entreprises basées sur des découvertes scientifiques solides.

Cette mission d’évaluation a été confiée à un spécialiste du transfert de technologie, Christian Vincent, et à un comité d’experts composé de professionnels de l’innovation dans le domaine de la santé ou du numérique (écosystème de l’innovation et du transfert français et européen en santé, capital-risque, chef d’entreprise de start-up, intelligence artificielle et accès aux données de santé).

« Inserm Transfert est un atout pour l’Inserm et sa communauté de recherche. Notre filiale est à l’équilibre financier depuis 2011 et ses résultats sont remarquables non seulement sur le plan financier, grâce aux partenariats public-privé, mais aussi sur le plan de la création de valeur. » explique Gilles Bloch, Président Directeur Général de l’Inserm, qui ajoute *« Inserm Transfert dispose d’un savoir-faire unique qui permet à nos laboratoires de recherche d’avoir accès à des techniques et savoir-faire présents chez les industriels et de mieux valoriser et mettre en valeur leur excellence scientifique au service de la création de nouveaux médicaments ou diagnostics. Nous nous félicitons du travail de valorisation et de transfert de technologie d’Inserm Transfert qui a permis de créer, sur la base de technologies développées par l’Inserm, des jeunes entreprises solides dont les levées de fonds cumulées depuis 2010 s’élèvent à plus d’1,1 Milliard d’Euros »*

« Je suis ravie que cette évaluation ait pu mettre en avant la qualité du travail mise en œuvre par les équipes d’Inserm Transfert. Aider les chercheurs dans leurs projets de transfert dans une démarche d’efficacité est un leitmotiv fort. Osez la valorisation, osez l’entrepreneuriat ; nous sommes là pour vous aider et vous accompagner ! C’est le message que les équipes d’Inserm Transfert portent auprès des chercheurs et des chercheuses. Ainsi fin 2019, nous avons pu annoncer que 5 des start-up issues de la valorisation de la recherche de l’Inserm, et accompagnées par Inserm Transfert, ont levé plus de

111 Millions d'Euros les 2 derniers mois de 2019 » se réjouit Pascale Augé, Présidente du Directoire d'Inserm Transfert, qui précise ; « ces succès témoignent de la vigueur de la valorisation de la recherche issue de l'Inserm et du succès collectif de l'écosystème construit par l'Inserm et Inserm Transfert. C'est la confirmation d'une stratégie gagnante en termes de création de valeur pour la recherche, pour les investisseurs et pour les patients et qui ancre durablement la stratégie de valorisation d'Inserm Transfert. »

Les principaux points forts d'Inserm Transfert :

La pertinence du modèle économique fondé sur une complémentarité des activités de valorisation et de transfert de technologie, élément clé de l'équilibre économique de l'entreprise

- Le modèle économique d'Inserm Transfert est jugé très pertinent et apte à relever les défis. Il repose sur une diversité de business modèles (valorisation, transfert de technologie, gestion de projets européens, financement de la recherche collaborative, ...). Toutes ces activités contribuent ainsi, ensemble, à générer des retours financiers importants vers l'Inserm, ses laboratoires et ses grands partenaires universitaires. Elles positionnent Inserm Transfert comme l'un des opérateurs de référence au niveau international pour la valorisation de la recherche dans le domaine de la santé.
- L'application des bonnes pratiques internationales dans les négociations pour l'Inserm et ses partenaires universitaires qu'il s'agisse de « licensing out », de partenariats industriels ou d'accords technologiques.
- L'engagement très important de son équipe de direction et de tous les collaborateurs, récompensé notamment par l'obtention de la certification ISO 9001 v2015 pour sa démarche par la qualité appliquée à l'ensemble de ses activités.
- Une volonté de mutualisation des efforts de valorisation avec les partenaires de l'écosystème incluant d'autres structures de valorisation.

La bonne gestion de niveau international de la propriété intellectuelle

- Le portefeuille de propriété intellectuelle (PI) en santé et sa gestion optimisée sont deux des points forts d'Inserm Transfert, reconnus aussi bien par les chercheurs de l'Inserm, que par les industriels, ou les créateurs de start-up et les investisseurs. La société dispose d'une équipe d'ingénieurs en Propriété Intellectuelle expérimentés (mandataires européens) qu'il s'agisse de la rédaction en interne des brevets (efficacité, gain de temps), du dépôt à l'international ou du suivi dans le temps des portefeuilles de brevets au niveau international.

La création d'entreprise : la chaîne gagnante de la valorisation

- Depuis le sourcing jusqu'à l'accompagnement des levées de fonds et de leur développement, Inserm Transfert est présent à tous les stades de la vie des projets, pour concourir à la création de start-up, via son activité de maturation, d'accompagnement et par la négociation de transfert d'actifs à ces entreprises.

- Chaque année, une dizaine de start-up sont créées sur la base des actifs de la recherche de l'Inserm et d'un accord de licence avec Inserm Transfert. Depuis sa création, Inserm Transfert se réjouit des 96 levées de fonds des 40 spin-off de l'Inserm représentant 1,1 milliard d'€ au total.
- Inserm Transfert s'inscrit tout-à-fait dans les standards internationaux de l'accompagnement à l'entrepreneuriat avec son Parcours Pré-Entrepreneurial (PPE) autour des Fondateurs éclairés, le consortium Human Health Startup Factory (HHSF) et ses projets d'accélérateur et de start-up studio.

A propos de l'Inserm et d'Inserm Transfert

Créé en 1964, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, est le seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine. Il s'est vu confier, en 2008, la responsabilité d'assurer la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale. Ce rôle central de coordinateur lui revient naturellement par la qualité scientifique de ses équipes mais également par sa capacité à assurer une recherche translationnelle, du laboratoire au lit du patient. www.inserm.fr

Inserm Transfert, filiale privée de l'Inserm, est en charge de la valorisation et des innovations de l'Inserm en santé humaine et favorise les transferts de technologies sur le long terme selon les bonnes pratiques internationales. Fondée en 2000, Inserm Transfert SA gère sous délégation de service public l'intégralité de la valorisation et du transfert des connaissances issues des laboratoires de recherche de l'Inserm vers le monde industriel, de la déclaration d'invention au partenariat industriel et à la création d'entreprise. Inserm Transfert propose aussi ses services dans le montage et la gestion de projets nationaux, européens et internationaux, ainsi que l'accompagnement à la valorisation de la recherche clinique et des données/bases de données de santé. Dès 2009, Inserm Transfert et l'Inserm se sont dotés d'une capacité d'investissement pour financer la preuve de concept. Dès 2005 a été créé un fonds d'amorçage dédié aux sciences de la vie, Inserm Transfert Initiative. Depuis 2017, un parcours pré-entrepreneurial accompagne les scientifiques fondateurs dans leur projet de création d'entreprise. www.inserm-transfert.fr

Contacts presse :

Agence Acorelis (Inserm Transfert) – Gilles Petitot – 06 20 27 65 94 – gilles.petitot@acorelis.com

Inserm Transfert - Ingrid Hargot – 01 55 03 01 44 - communication@inserm-transfert.fr